Departement de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

VP

DECISION N°050

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

ILLUMINATION DE NOEL – FEU D'ARTIFICE 27 NOVEMBRE 2026 - POINT D'ALERTE ET DE SECOURS

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prévoir un « point d'alerte » durant la manifestation 27 novembre 2026.

Vu la proposition de la Croix Rouge Française, Unité locale du Bassin de Pompey,

Le Maire,

D E C I D E

- **de signer** avec la Croix Rouge Française, Unité locale du bassin de Pompey, représentée par Madame LINCK Chrislène sa présidente, une convention à titre gratuit ayant pour but la mise en place d'un point d'alerte et de premiers secours lors de la manifestation du 27 novembre 2026 de 18h00 à 21 h 00.

Pompey, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

VILLE DE POMPEY (Meurthe-et-Moselle)

Publié par voie électronique le 28/10/26
Transmis à la Préfecture le 28/10/26

Ref. 20132A Berger-Levrault (13039)